

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations:

Original	1	VU	la Proclamation du 17 Décembre 1967;
JORD	1	VU	le Décret n°22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;
PR/SGG	10	VU	le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
MAIS/DAI	10		
MFTT-MFAEP	2		
DP	6	VU	le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
DGF	5		
CF-DI-TRESOR	3		
MJL-IAA	2	VU	la Loi n°67-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique
CS	6		
Gde CHANC.	1	VU	le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
DGAJL	2		
Préfectures	2	VU	les Décrets n°93, 183/PC-DAI et 43/PR/MIS/DAI-P des 18 Mars, 19 Mai 1965 et 21 Février 1968, portant nomination de MM. BOUKARI BAH L'Imam, YOROU Tchitchina Moussa et HOUNGUEVOU BANKOLE François en qualité de Chefs d'Arrondissement de Sèmèrè, d'Anandana (Sous-Préfecture de Djougou) et d'Ilèmon (Sous-Préfecture de Pobè);
Arrondis.	4		
Sub/Préfect.	5		
Intéressés	6		
Dtation Stat.	2		
Dtation du Plan	2	VU	le Décret N°114/PR/MAIS du 17 Avril 1968, portant nomination de M. Pierre BAGRI, précédemment Chef de l'Arrondissement de Manta, en qualité de Sous-Préfet de Boukombé; SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité;

DECRETE :

Article 1er.- M. BOUKARI BAH L'Imam, précédemment Chef de l'Arrondissement de Sèmèrè, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Anandana en remplacement de M. YOROU Tchitchina Moussa, nommé Chef de l'Arrondissement de Sèmèrè (Sous-Préfecture de Djougou).

Article 2.- M. EDOUN Bienvenu, précédemment en service à la Sous-Préfecture de Pobè, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Ilèmon en remplacement de M. HOUNGUEVOU BANKOLE François, maintenu à la Sous-Préfecture de Porto-Novo.

Article 3.- M. PO N'GOUH Denis, précédemment en service à la Sous-Préfecture de Natitingou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Manta (Sous-Préfecture de Boukombé) en remplacement de M. Pierre BAGRI, appelé à d'autres fonctions.

Article 4.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 8 Mai 1968

Par le Président de la République
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

Fait à COTONOU, le

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.- Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.-

Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité,